

Rachat facultatif en vue d'une retraite anticipée Prévoyance professionnelle

Employeur	<input type="text"/>	N° contrat	<input type="text"/>
-----------	----------------------	------------	----------------------

Données personnelles

Prénom	<input type="text"/>	Nom	<input type="text"/>
Rue/n°	<input type="text"/>	NPA/localité	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>	N° d'assurance sociale (N° AVS)	<input type="text"/>
N° téléphone	<input type="text"/>	E-Mail	<input type="text"/>

Données sur le rachat facultatif

1. Somme de rachat

Un rachat en vue d'une retraite anticipée ne peut être effectué que si les prestations réglementaires complètes sont atteintes. Si vous prévoyez uniquement une retraite anticipée partielle, le besoin de rachat diminue en conséquence.

Date prévue du départ à la retraite? Quel pourcentage? %

Je confirme avoir pris connaissance des dispositions ci-après:

Si la personne assurée renonce à la retraite anticipée et que les prestations réglementaires complètes calculées à l'âge de la retraite ordinaire sont atteintes, les mesures suivantes entrent en vigueur:

- La personne assurée et l'employeur ne versent plus de cotisations d'épargne.
- Les taux de conversion applicables à cette date sont gelés.
- L'avoit de vieillesse n'est plus rémunéré.

Les prestations réglementaires complètes calculées à l'âge de la retraite ordinaire peuvent être dépassés au maximum de 5%. **Au départ à la retraite, l'avoit de vieillesse constitué au-delà de cette limite est attribué aux fonds libres de la caisse de pension au moment de la retraite.** Conformément aux dispositions légales, ceux-ci peuvent être répartis entre les destinataires de la caisse de pension et ne reviennent plus exclusivement à la personne assurée. Les cas suivants sont examinés séparément:

- Dépassements de la limite suite à la modification du taux d'occupation ou du salaire assuré.
- Dépassements de la limite suite à des transferts de capitaux de prévoyance en cas de divorce ou de dissolution judiciaire du partenariat enregistré.
- Changement du plan d'épargne

2. Retraits anticipés pour la propriété du logement

Avez-vous effectué des retraits anticipés dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement que vous n'avez pas encore remboursés? Oui Non



3. Comptes de libre passage ou polices de libre passage

Avez-vous des avoirs sur des polices de libre passage ou comptes de libre passage? Oui Non
 Si oui, veuillez compléter les informations suivantes:

Solde du compte de libre passage ou de la valeur de rachat de la police de libre passage au		31.12.
Solde	Nom de la banque/ société d'assurance	
CHF		
CHF		

4. Activité indépendante

Êtes-vous ou avez-vous été inscrit comme indépendant et avez-vous cotisé au pilier 3a? Oui Non
 Si oui, veuillez compléter les informations suivantes:

Solde du compte 3a ou valeur de rachat de la police d'assurance-vie 3a au		31.12.
Solde	Nom de la banque/société d'assurance	
CHF		
CHF		

5. Arrivée de l'étranger

Êtes-vous arrivé de l'étranger ces 5 dernières années? Oui Non
 Si oui, avez-vous déjà été assuré(e) dans une institution de prévoyance suisse (2^e pilier)? Oui Non
 Si oui, veuillez joindre des certificats d'assurance et/ou des décomptes de sortie d'anciennes institutions de prévoyance suisses.

6. Prestations de vieillesse déjà perçue (capital ou rente)

Avez-vous déjà perçu des prestations de vieillesse ou bénéficiez-vous actuellement d'une rente de vieillesse? Oui Non
 Si oui, veuillez joindre une attestation des prestations au moment du départ en retraite anticipée.

Signature

Le/la soussigné(e) déclare avoir répondu, de manière conforme à la vérité, à toutes les questions et confirme également avoir pris connaissance du dépliant «Rachat dans la prévoyance professionnelle» et en avoir compris les conditions et les conséquences. Ce dépliant est disponible dans notre centre de téléchargement sous www.pax.ch/pp-download.

Lieu/date	<input type="text"/>	Signature de la personne assurée	<input type="text"/>
Prénom/nom en caractères d'imprimerie	<input type="text"/>		



Récépissé

Compte / Payable à
CH64 0900 0000 1527 3791 0
Pax, Sammelstiftung BVG
Aeschenplatz 13
4002 Bâle

Payable par (nom/adresse)

Monnaie Montant
CHF

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie Montant
CHF

Compte / Payable à
CH64 0900 0000 1527 3791 0
Pax, Sammelstiftung BVG
Aeschenplatz 13
4002 Bâle

Informations supplémentaires
Rachat facultatif

Payable par (nom/adresse)

